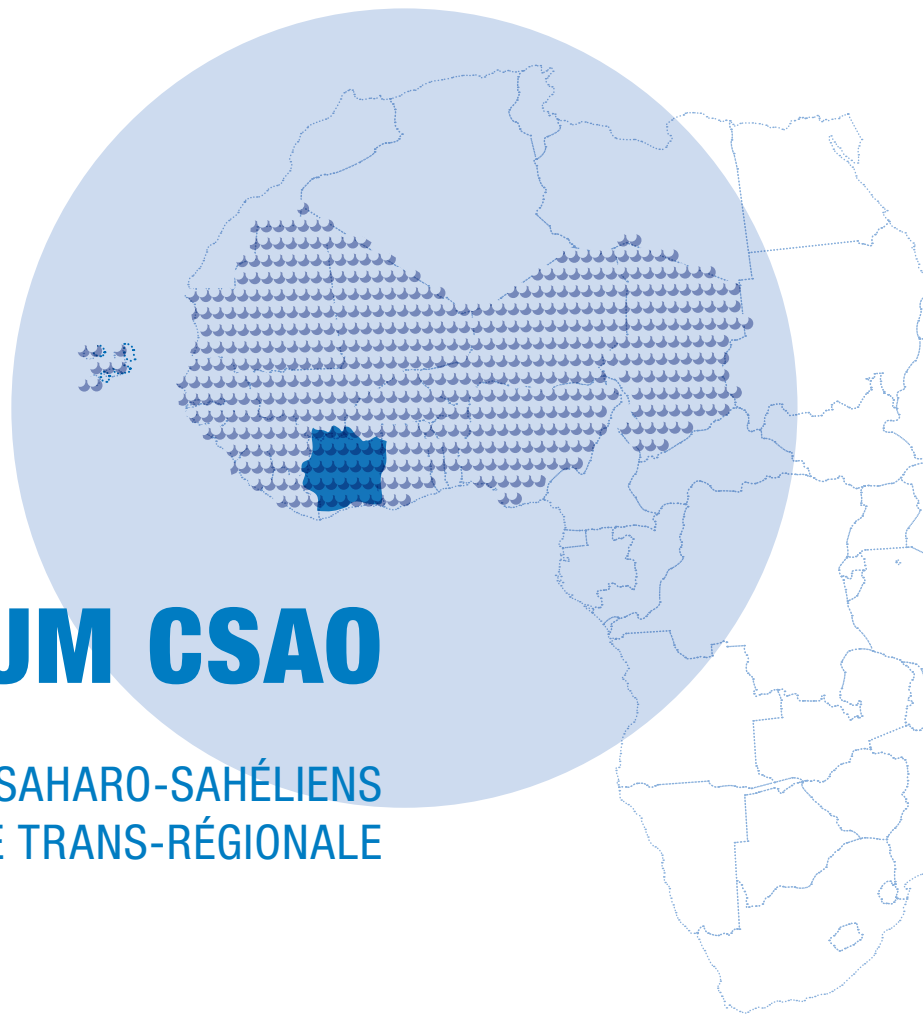


ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE |  
25-29 NOVEMBRE 2013 |

# SEMAINE DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



28 NOVEMBRE 2013 |

## FORUM CSAO

L'AVENIR DES ESPACES SAHARO-SAHÉLIENS  
VU D'UNE PERSPECTIVE TRANS-RÉGIONALE

# L'AVENIR DES ESPACES SAHARO-SAHÉLIENS VU D'UNE PERSPECTIVE TRANS-RÉGIONALE

**28 NOVEMBRE 2013,  
ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE,  
GOLF HÔTEL\***

Le Forum est articulé autour du travail mené par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE dans le cadre de son activité biennale « Perspectives ouest-africaines (POA) » consacrée en 2013-2014 aux espaces saharo-sahéliens.

L'objet de la journée est d'argumenter que le resserrement des relations entre Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre est un facteur clé de la sécurité et du développement à court et long termes de ces espaces. Une attention particulière est portée aux différentes échelles d'espaces à prendre en compte pour proposer des solutions durables et adaptées.

Cette rencontre qui s'inscrit dans la Semaine annuelle du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest<sup>1</sup> rassemble décideurs politiques, hauts représentants d'organisations internationales et régionales, chercheurs et acteurs locaux.

La journée alterne présentations qui explorent les caractéristiques politiques, sécuritaires, économiques et géographiques du Sahara-Sahel<sup>2</sup> et tribunes politiques avec la volonté de partager les connaissances et de générer un débat informé et inclusif avec l'audience. Dans ces dernières, trois ou quatre intervenants y argumenteront du besoin d'une lecture renouvelée des politiques et pratiques pour appréhender les enjeux socio-économiques et sécuritaires de la zone. L'accent y sera également mis sur l'enchevêtrement des échelles temporelles et spatiales des dynamiques et sur la nécessité d'une réponse adaptée à ces particularités. Plus spécifiquement, les tribunes visent à :

- questionner les initiatives « sécurité et développement », leur cohérence et leur échelle d'action ;
- partager les expériences vues de la perspective des développementalistes, des experts en sécurité, des acteurs économiques, des chercheurs et des politiques ;
- discuter de mécanismes et échelles de coopération innovants et des solutions pérennes pour promouvoir le développement et la sécurité des populations dans les espaces saharo-sahéliens.

1. Cette édition 2013 de la Semaine du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest se déroule du 25 au 29 novembre et regroupe la 29<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), la rencontre du groupe d'experts seniors de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR), la réunion du Comité des partenaires du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Forum du CSAO et la réunion du Groupe d'Orientation Politique du CSAO. La Semaine est organisée par le Secrétariat du CSAO avec l'appui du gouvernement de Côte d'Ivoire et en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Secrétariat exécutif du CILSS.

2. Les présentations s'appuient sur un travail d'analyse qui donnera lieu à la publication d'un Atlas courant 2014 publié dans la Série OCDE « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest ».

\* Adresse : Cocody Riviera Golf  
Abidjan Côte D'Ivoire,  
Tel. : +225 22 43 10 44

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### GOLF HÔTEL\* – SALLE ANONO

08h30	Ouverture
09h30 – 12h45	SESSION 1 : TRAJECTOIRES POLITIQUES ET GÉOGRAPHIES DU SAHARA-SAHEL
09h30 – 09h45	Présentation 1 : Instabilités et géopolitiques régionales
09h45 – 10h10	Présentation 2 : Une histoire géographique à partir des circulations
10h25 – 10h40	Présentation 3 : Sociétés nomades et recompositions
11h40 – 12h15	Tribune 1 : Les initiatives sécurité et développement face aux défis transnationaux : quel est le point de vue du monde scientifique ?
12h45 – 14h15	Déjeuner
14h15 – 18h45	SESSION 2 : RÉALITÉS ÉCONOMIQUES, DIALOGUES POLITIQUES ET PERSPECTIVES DE COOPÉRATION AU SAHARA-SAHEL
14h15 – 14h30	Présentation 4 : Histoire des relations économiques et politiques
14h30 – 15h00	Tribune 2 : Quelles mesures pour renforcer la coopération économique entre les pays du Sahara – Sahel ?
16h00 – 16h45	Tribune 3 : Stratégies régionales et internationales : quelles articulations ?
17h45 – 18h30	Table ronde des ministres
18h30	Clôture

**08h00** Enregistrement des participants

**08h30** **Ouverture**

*Mot de bienvenue de François-Xavier de Donnea, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest  
Charles Koffi Diby, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire*

**09h30 - 12h45** **SESSION 1 : TRAJECTOIRES POLITIQUES ET GÉOGRAPHIES DU SAHARA-SAHEL**

*Modérateur : Santiago Martínez-Caro, Directeur général de Casa África*

**09h30-09h45** **Présentation 1 : Instabilités et géopolitiques régionales**

*Intervenant : Olivier Walther, Professeur assistant, Département des Affaires Internationales, Rutgers University (USA)*

La plupart des conflits passés étaient géographiquement localisés ; or, les crises actuelles possèdent une dimension transnationale qui rend leur règlement dépendant de solutions régionales. Cela suffit-il à expliquer l'intensité des violences actuelles ? Après une revue des facteurs et acteurs en jeu, les incidences des événements politiques récents (coups d'État, révolutions arabes) sur les relations entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest sont interrogées. Quels territoires pour quelles réponses ? Quel rôle pour les frontières ?

**09h45-10h10** **Présentation 2 : Une histoire géographique à partir des circulations**

*Intervenants : Denis Retailé, Professeur à l'Université de Bordeaux et Ali Bensaâd, Maître de Conférences à l'Université Aix-Marseille*

La croissance et la diversification des mobilités saharo-sahéliennes renouent et multiplient les jonctions entre rives maghrébine et sahélienne du Sahara. Quel est le rôle des réseaux dans le développement des circulations et comment ces dernières influent la structuration des territoires ? Les dynamiques migratoires y sont-elles structurantes et/ou déstructurantes ?

**10h10 – 10h25** Pause-café

**10h25 – 10h40** **Présentation 3 : Sociétés nomades et recompositions**

*Intervenant : Laurent Gagnol, Chercheur associé à l'UMR 5194 PACTE, Université J. Fourier de Grenoble*

L'analyse des identités et des organisations socio-politiques des sociétés nomades (pastorale, agro-pastorale, commerciale et caravanière...) permet de mieux appréhender les évolutions récentes de leurs conditions d'existence. Or, si leur avenir dépend d'enjeux régionaux et globaux, les sociétés nomades en recomposition perpétuelle participent également des conditions de la stabilité. Comment transformer les risques en potentiels de consolidation de l'interface entre Afrique du Nord et de l'Ouest ?

**10h40 – 11h40** Débats

**11h40 – 12h15** **Tribune 1 : Les initiatives sécurité et développement face aux défis transnationaux : quel est le point de vue du monde scientifique ?**

*Modérateur : Santiago Martínez-Caro, Directeur général de Casa África.*

*Intervenants : Lori-Anne Théroux-Bénoni, Chercheure principale à l'Institut d'études de sécurité (ISS) - Dakar ; Salim Chena, Rédacteur adjoint de Dynamiques internationales ; et Peter Cole, consultant*

Les panélistes sont invités à argumenter : Les mécanismes de dialogue politique et d'action des stratégies « dites » Sahel ou des initiatives « Sécurité et développement » sont-ils adaptés - temporellement, spatialement, opérationnellement – aux tensions actuelles ?

**12h15 – 12h45** Débats

**12h45 – 14h15** Déjeuner

**14h15 – 18h45** **SESSION 2 : RÉALITÉS ÉCONOMIQUES, DIALOGUES POLITIQUES ET PERSPECTIVES DE COOPÉRATION AU SAHARA-SAHEL**

*Modérateur : Djimé Adoum, Secrétaire exécutif du CILSS*

**14h15 – 14h30** **Présentation 4 : Histoire des relations économiques et politiques**

*Intervenant : Antonin Tisseron, Docteur en Histoire et Chercheur associé à l'Institut Thomas More*

Depuis, la fin des années 1990, on assiste à un regain d'intérêt des pays d'Afrique du Nord pour leur Sud : accords économiques et commerciaux, coopération sécuritaire, organisations régionales. Mais pour autant, les échanges commerciaux transsahariens restent faibles. Comment constituer ou reconstituer un espace commun ?

**14h30 – 15h00** **Tribune 2 : Quelle coopération économique entre les pays du Sahara – Sahel ?**

*Modérateur : Djimé Adoum, Secrétaire exécutif du CILSS*

*Intervenants : François Yatta, Cités et Gouvernements Locaux Unis Afrique (CGLUA) ; Mohamed Ayadi, Secrétaire général du Comité de liaison de la route transsaharienne*

Les panélistes s'expriment sur : Quels sont les intérêts économiques communs aujourd'hui et à long terme ? Quels potentiels valoriser, investissements et mécanismes de dialogue proposer pour une réponse adéquate et durable ? Quelles perspectives politiques pour la coopération transsaharienne ?

**15h00 – 15h45** Débats

**15h45 – 16h00** Pause-café

**16h00 – 16h45** **Tribune 3 : Stratégies régionales et internationales : quelles articulations ?**

*Modérateur : Michel Reveyard de Menthon (SEAE, Service européen pour l'action extérieure), Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel*

*Intervenants : Ibrahima Bocar Ba, Commissaire Département politiques macro-économiques (Commission de la CEDEAO) ; Cheikhe Hadjibou Soumaré, Président de la Commission de l'UEMOA ; Ambroise Niyonsaba, Représentant spécial de la présidente de la Commission de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire ; (Représentant des Nations Unies) ; Tarek Letaief, Directeur des Affaires Politiques, de l'Information et du Cabinet de l'Union du Maghreb Arabe (à confirmer)*

Les panélistes issus d'institutions internationales et régionales s'expriment sur comment favoriser une coopération mieux partagée à partir des initiatives existantes et à venir. Ils débattent notamment des échelles temporelles et spatiales à prendre en compte et de leur opérationnalisation au niveau des actions de développement et de sécurité.

**16h45 – 17h45** Débats

**17h45 – 18h30** **Table ronde des ministres**

*Modérateur : Yipèné Djibrill Bassolé, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso*

*Intervenants : Charles Koffi Diby, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire  
Mohamed Bazoum, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'Extérieur du Niger  
Soumeylou Boubéye Maïga, Ministre de la Défense et des anciens combattants du Mali (à confirmer)  
Moussa Faki Mahamat, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine du Tchad*

**18h30** **Clôture**

*Mot de remerciements par François-Xavier de Donnea, Président du CSAO*

### ELÉMENTS FACTUELS ET D'ANALYSE <sup>3</sup>

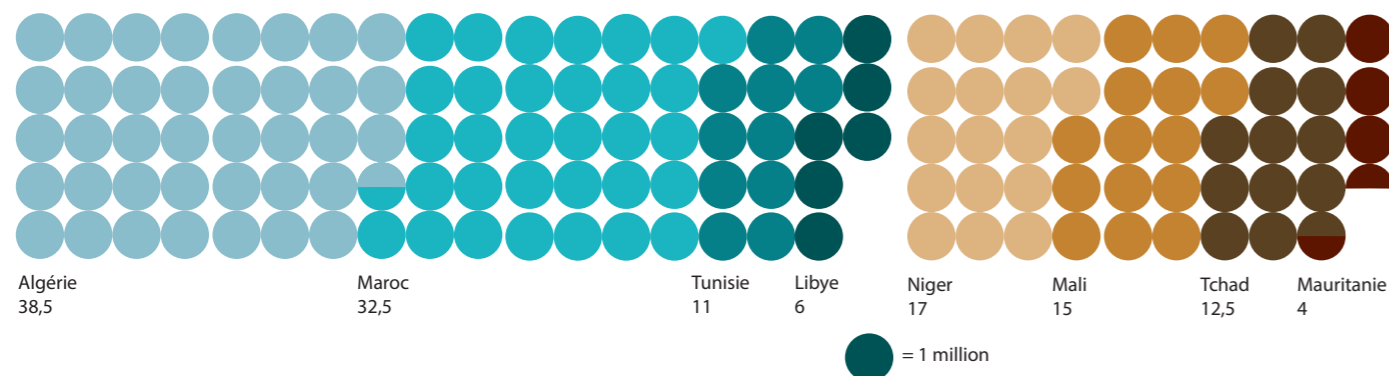
Ces éléments sont issus des travaux en cours menés dans le cadre du CSAO. Ces travaux donneront lieu à la publication d'un Atlas des espaces saharo-sahéliens en 2014.

#### L'ESPACE SAHARO-SAHÉLIEN

Les espaces saharo-sahéliens sont définis dans le cadre des travaux « Perspectives ouest-africaines, POA » comme le désert et ses franges steppiques, c'est-à-dire les zones bordées au nord par les espaces méditerranéens et au sud par les espaces tropicaux secs puis humides, selon une ligne partant de l'embouchure du fleuve Sénégal et passant par le Lac Tchad. La zone est centrée sur le Sahara. Bien que s'étendant de l'Atlantique à la Mer rouge, elle n'inclut pas l'Égypte et le Soudan. Elle traverse la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Toutefois, comme il le sera démontré au cours des débats, plusieurs échelles de réflexion sont possibles en fonction du contexte politique (crise malienne par exemple), de critères économiques (échanges régionaux et corridors), historiques ou ethnolinguistiques.

Vu de l'Afrique de l'Ouest, le Saharo-Sahel représente 40 %, 50 % et 70 % de la superficie de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS respectivement. Il compte 5 % de la population régionale (soit environ 15 millions d'habitants) et moins de 3 % du PIB régional.

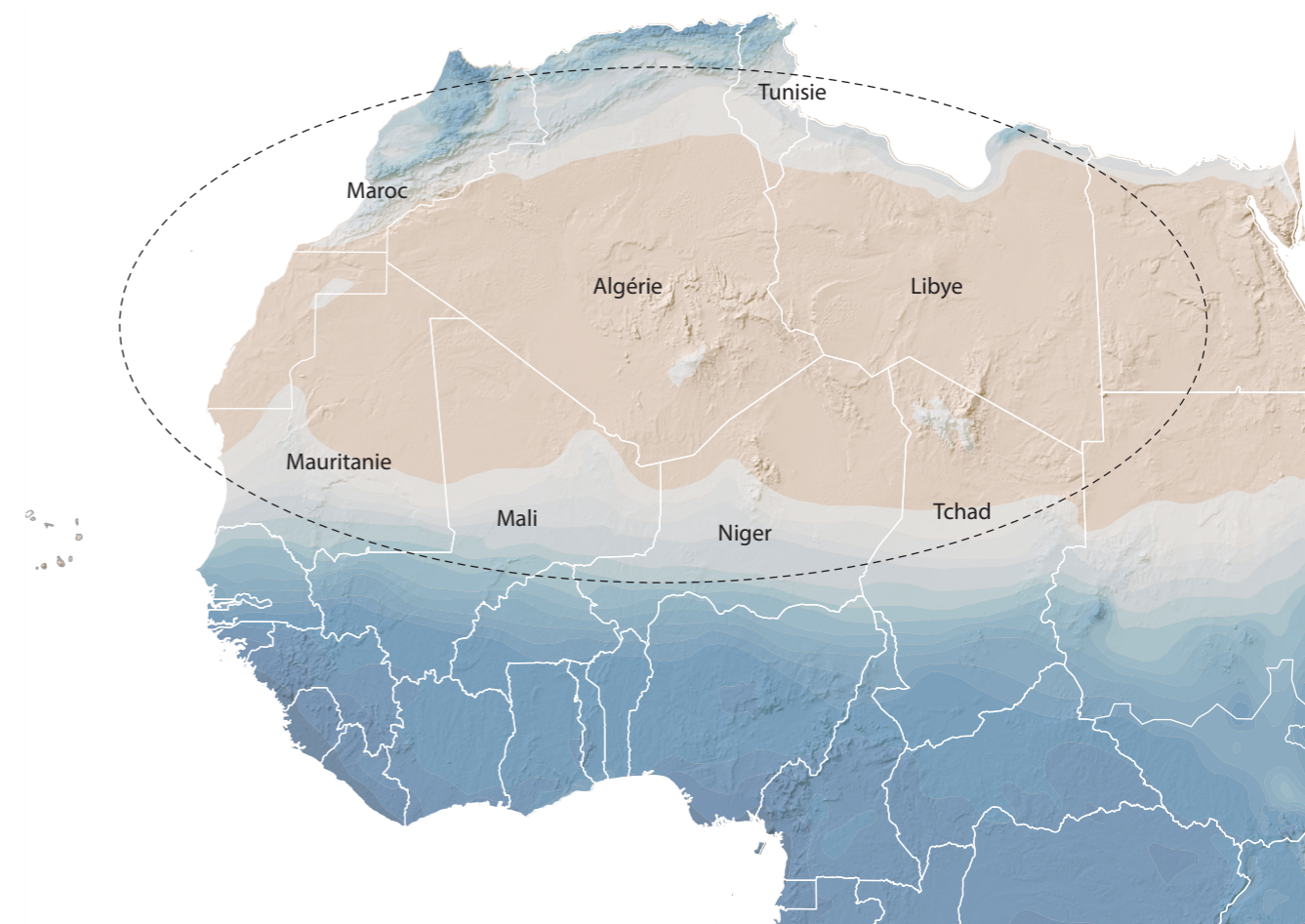
GRAPHIQUE 1. POPULATION TOTALE DES PAYS SAHARO-SAHÉLIENS (2012)



Source : Banque Mondiale 2013

3. Extraits des travaux notamment de S. Clairet, D. Retraillé, A. Tisseron, O. Walther réalisés dans le cadre de la publication Perspectives ouest-africaines, CSAO/OCDE (à venir).

CARTE 1. LA ZONE SAHARO-SAHÉLIENNE



Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

## MAGHREB ET SAHEL : RELATIONS HISTORIQUES ET COOPÉRATIONS INACHEVÉES

La diffusion de courants de pensée culturels, religieux et linguistiques, la circulation des hommes et leurs relations marchandes constituent autant de passerelles anciennes entre l'Afrique du Nord et le Sahel. Le Sahara est sillonné et structuré dès le Moyen-Âge par les caravanes. Un axe relie Tahert, en Algérie, à Gao (Mali) dès le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Puis un autre se développe entre Sijilmasa au Maroc et Koumbi Saleh dans le sud de la Mauritanie. A l'est, l'Égypte est reliée à Gao dès le IX<sup>e</sup> siècle par des routes, soit affleurant le lac Tchad, soit longeant la Cyrénaïque avant de s'enfoncer dans le désert. Enfin, un tracé part du golfe de Syrte (Libye) et conduit dans la région de Gao en passant par le Fezzan, le Tassili des Ajjers, le Hoggar et l'Adrar des Iforas.

Des villes anciennes comme Tombouctou et Djenné bénéficient de l'essor de ces échanges et se développent. Plus à l'est, Agadès, Zinder, Katsina et Kano s'imposent comme des étapes majeures ou des points de convergence des réseaux marchands et des flux qui relient le pays haoussa à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque.

Pour les colonisateurs européens, le Sahara représente peu d'intérêt économique. L'organisation des territoires rend compte de cette absence de vision. Outre la division entre plusieurs puissances, le Sahara français se compose de trois ensembles : les territoires du Sud algérien (départements des Oasis et de la Soura), l'Afrique occidentale française (Mali et Niger) et l'Afrique équatoriale française (Tchad, Gabon, Congo et l'actuelle République centrafricaine). Les régions sahéliennes sont alors politiquement coupées de l'Afrique du Nord. En matière de développement économique, les espaces désertiques sont délaissés au profit des littoraux méditerranéens et du Sahel, avec des circuits organisés autour des ports. Les échanges dans le Sahara se recentrent alors sur les échelles régionales et locales. L'espace économique se rétracte, avec des logiques commerciales reposant davantage sur les mobilités pastorales des marchands, les solidarités régionales et les obligations mutuelles.

Après les indépendances, les États maghrébins développent leurs relations avec leurs voisins méridionaux. Cet intérêt, parallèle à la mise en valeur d'un désert aux richesses importantes, se concrétise par des efforts de coopération arabo-africaine aux motivations diverses dans les contextes de la décolonisation, de la construction de l'unité africaine et des clivages de la guerre froide. Deux types de politiques s'expriment.

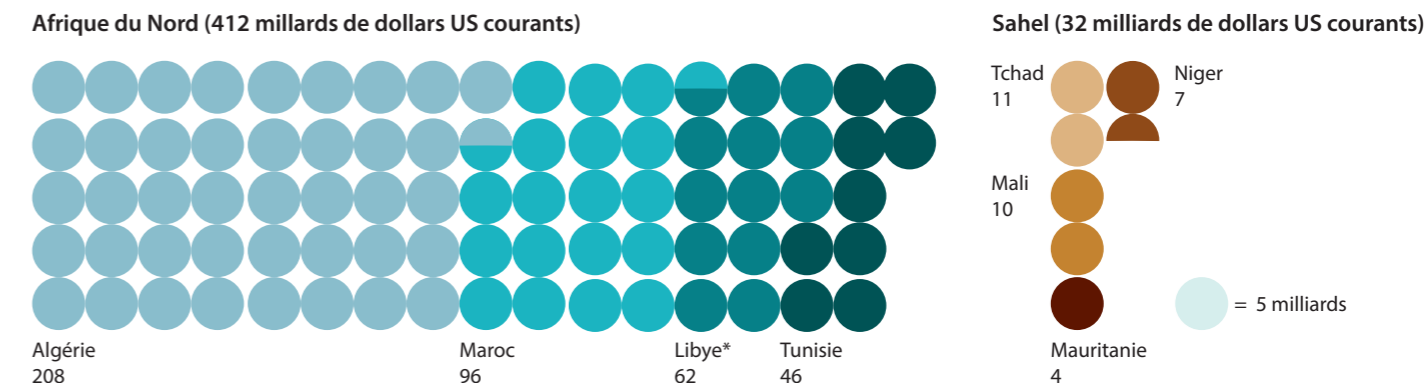
La première caractérise le Maroc et la Tunisie, qui s'alignent sur les positions occidentales et peinent à s'imposer. La seconde concerne l'Algérie et la Libye, engagées dans des politiques africaines ambitieuses. La politique africaine de l'Algérie et sa projection économique dans son voisinage sud sont intégrées dans un discours prônant le développement socio-économique des pays africains consécutivement à leur indépendance. Le colonel Kadhafi pratique, quant à lui, une politique panarabe et tente de nombreuses unions bilatérales. A partir de 1974, une série d'accords avec les pays africains pour la création de sociétés mixtes libyo-africaines sont signés, ensuite mis à mal par des logiques conflictuelles -le Tchad notamment-, à propos de la bande d'Aozou.

Le règlement définitif du conflit entre le Tchad et la Libye, marqué par l'acceptation libyenne en avril 1994 du verdict de la Cour internationale de Justice de La Haye attribuant la souveraineté du Tchad sur la bande d'Aozou, permet la réouverture de la frontière et la relance des échanges transfrontaliers.

Au même moment, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie renforcent également leurs relations avec l'Afrique subsaharienne. L'intensification de la concurrence sur le marché européen favorise un redéploiement des flux commerciaux des pays du Maghreb, notamment vers les espaces méridionaux d'Afrique subsaharienne. Cette redynamisation des relations se traduit dans un premier temps par le développement de structures de coopération bilatérale (commissions mixtes), la multiplication de visites officielles gouvernementales ou d'opérateurs privés dans les pays d'Afrique de l'Ouest, et l'implantation d'intérêts nationaux dans le tissu économique d'Afrique subsaharienne. Les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée dans le sud de l'Algérie et de la Libye favorisent les migrations régulières de travail du Sud.

GRAPHIQUE 2. PIB DES PAYS SAHARO-SAHÉLIENS (2012)

\* Libye 2009



Source : Banque Mondiale 2013

Plusieurs projets structurants sont initiés tels que l'axe routier Tanger-Nouakchott-Dakar (qui doit à terme rejoindre la ville de Lagos), les investissements dans les infrastructures de télécommunications liant le Maroc et l'Afrique de l'Ouest, le port Tanger-Med, la transsaharienne et le projet de gazoduc entre l'Algérie et le Nigeria. Toutefois, le Maghreb et le Sahel restent insuffisamment connectés, exceptés les septentrions frontaliers de quelques pays sahéliens, comme le Nord-Niger avec l'influence libyenne ou au Nord-Mali avec l'influence algérienne.

Les activités illicites représentent également une part des économies africaines. Les routes transsahariennes sont un itinéraire privilégié des trafics (drogue, armes, migrants ou biens de consommation courante). Les politiques de subvention et le protectionnisme de l'Algérie et de la Libye constituent des opportunités pour les trafiquants, pour revendre de l'autre côté de la frontière des produits subventionnés, ne pas payer des droits de douane, contourner les interdictions d'importation et d'exportation, ou encore éviter les problèmes de change avec des monnaies maghrébines non convertibles.

En dépit de la volonté des États de développer leurs échanges ainsi que du dynamisme de l'économie informelle, la rencontre entre les deux rives du Sahara depuis la décolonisation reste affaiblie. La lutte contre les groupes armés et les trafics, la présence de migrants subsahariens en Afrique du Nord, les nouvelles infrastructures de communication et d'échanges, les potentialités économiques et les enjeux de développement pour les États maghrébins et sahéliens sont pourtant autant de facteurs de convergence.

**TABLEAU 1. ACCORDS BILATÉRAUX SIGNÉS PAR LE MAROC AVEC DES PARTENAIRES AFRICAINS**

PARTENAIRE	TYPE D'ACCORD	DATE
Algérie	Convention commerciale et tarifaire	14 mars 1989
Bénin	Accord commercial	7 mars 1991
Burkina Faso	Accord commercial	29 juin 1996
Côte d'Ivoire	Accord commercial	5 mai 1995
Égypte	Accord de libre échange	25 mai 1998
Guinée	Convention commerciale et tarifaire	12 avril 1997
Guinée Équatoriale	Accord commercial	12 septembre 1986
Libye	Convention commerciale et tarifaire	26 juin 1990
Mali	Accord commercial	17 septembre 1987
Mauritanie	Accord commercial et tarifaire	4 août 1986
Niger	Accord commercial	7 novembre 1982
Nigeria	Accord commercial	4 avril 1977
Sénégal	Accord commercial Protocole additionnel	13 février 1963 26 mars 1981
Soudan	Accord commercial et tarifaire Protocole additionnel	19 juin 1975 9 décembre 1982
Tchad	Convention commerciale et tarifaire	4 décembre 1997 (listes non encore établies)
Tunisie	Accord de libre échange	16 mars 1999

Sources : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies marocain et Chambre de commerce internationale marocaine

**TABLEAU 2. ACCORDS BILATÉRAUX SIGNÉS PAR LA TUNISIE AVEC DES PARTENAIRES AFRICAINS**

PARTENAIRE	TYPE D'ACCORD	DATE
Algérie	Convention commerciale et tarifaire Protocole additionnel	21 mars 1981 15 mai 1991
Bénin	Accord commercial	4 juin 1993
Burkina Faso	Accord commercial	7 janvier 1993
Côte d'Ivoire	Accord commercial	16 mai 1995
Égypte	Convention de création d'une zone de libre échange	5 mars 1998
Gambie	Accord commercial	21 juin 2000
Guinée	Accord commercial	15 janvier 1993
Libéria	Accord commercial	29 avril 1965
Libye	Convention de création d'une zone de libre échange	26 novembre 2001
Mali	Accord commercial	1 <sup>er</sup> juillet 1986
Maroc	Convention de création d'une zone de libre échange	16 mars 1999
Mauritanie	Accord commercial Protocole additionnel	25 septembre 1964 28 février 1986
Niger	Accord commercial Protocole additionnel	30 septembre 1982 5 juin 1992
Nigeria	Accord commercial	27 juin 2001
Sénégal	Accord commercial Protocole additionnel	30 mars 1962 4 février 1997
Togo	Accord commercial	16 mai 1996
Tchad	Accord commercial	12 juin 2003

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre (Tunisie)

## EMPIRES PRÉCOLONIAUX ET EMPIRES DE LA ROUTE

Les empires précoloniaux sont tous des empires de la route. Ils se succèdent dans cette fonction d'assurer la sécurité et la permanence du passage à travers le Sahara malgré la discontinuité du peuplement et l'éloignement des points de relais qui sont devenues les villes oasis.

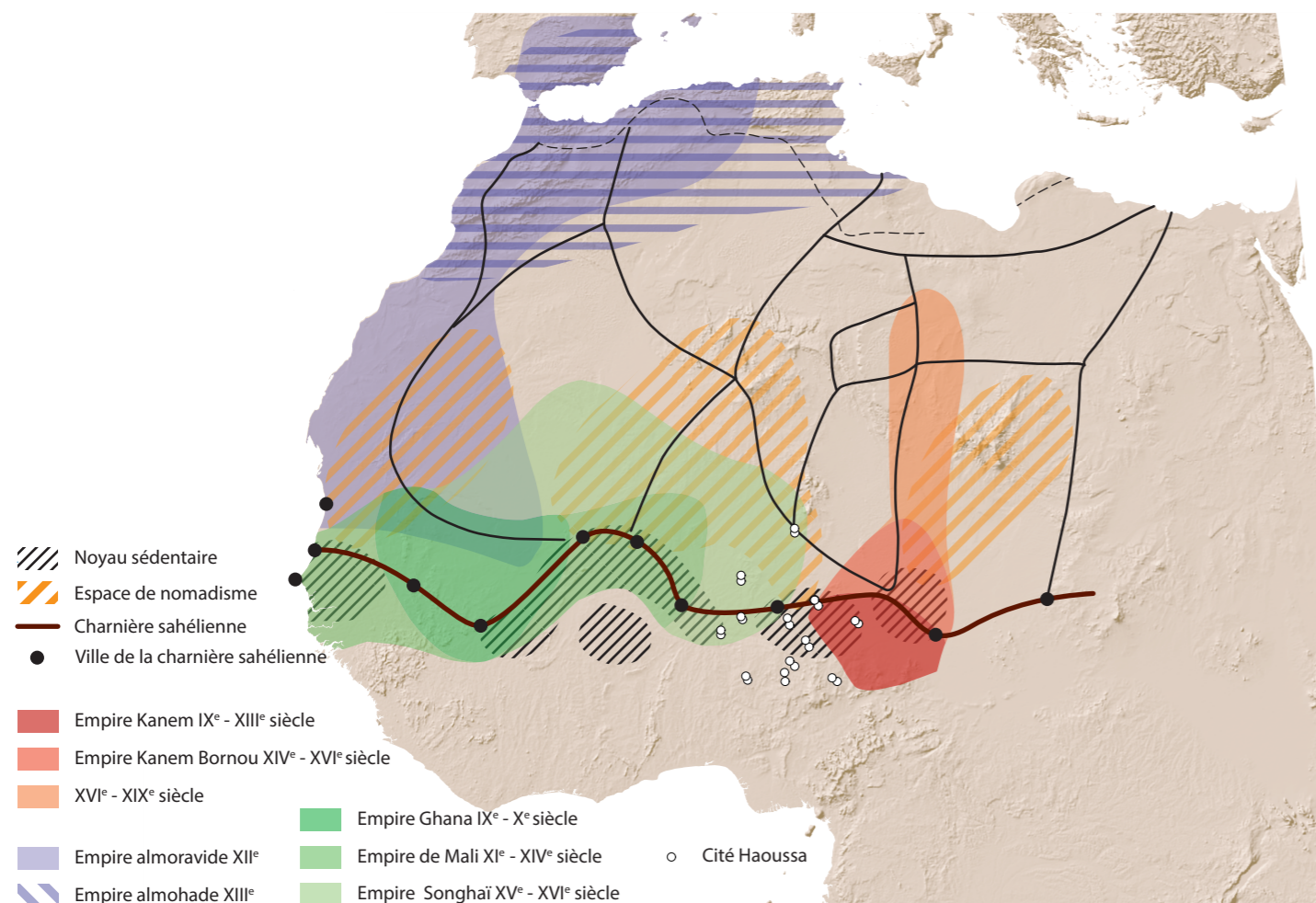
Ces quelques exemples illustrent leur lien aux routes :

*La route des Garamantes est celle du pèlerinage du Sénégal et du Niger à l'Égypte. Plus au sud, une route des lacs qui fut l'axe de néolithisation depuis le Nil, jalonne un tracé qui est devenu celui du Sahel zonal mais aussi la « route » des Peul, le « lawol pulaku » qui signifie aussi bien la quête des pâturages que la bonne conduite.*

*Un des plus durables est l'empire du Kanem puis Kanem Bornou (X<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles), centré sur le lac Tchad et contrôlant la route menant au Fezzan, le principal carrefour saharien, en passant par le Ténéré (du désert à l'égal du Tanezrouft). Cet empire repose sur la facilité de circulation qu'assure les « Tedda » (Toubbou) à l'origine du Kanem comme empire. Le contrôle bornouan établi à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ne constitue pas véritablement une rupture mais une jonction possible avec les villes haoussa - en quasi-confédération - au débouché hérité de la route la plus orientale de l'empire songhaï via les nomades.*

*Ce dernier, centré sur Gao, est le dernier héritier des empires trouvant leur base sur le fleuve Niger. A l'égal de la piste Kanem-Fezzan par le Ténéré, cette route traverse les contrées les plus inhospitalières du Sahara. L'empire songhaï qui succède à l'empire du Mali, maintiendra les circulations sahariennes à un moment où le Maghreb, décomposé après l'épisode almohade, n'a pas retrouvé de stabilité – et ce malgré la régence ottomane.*

CARTE 2. LES EMPIRES DE LA ROUTE



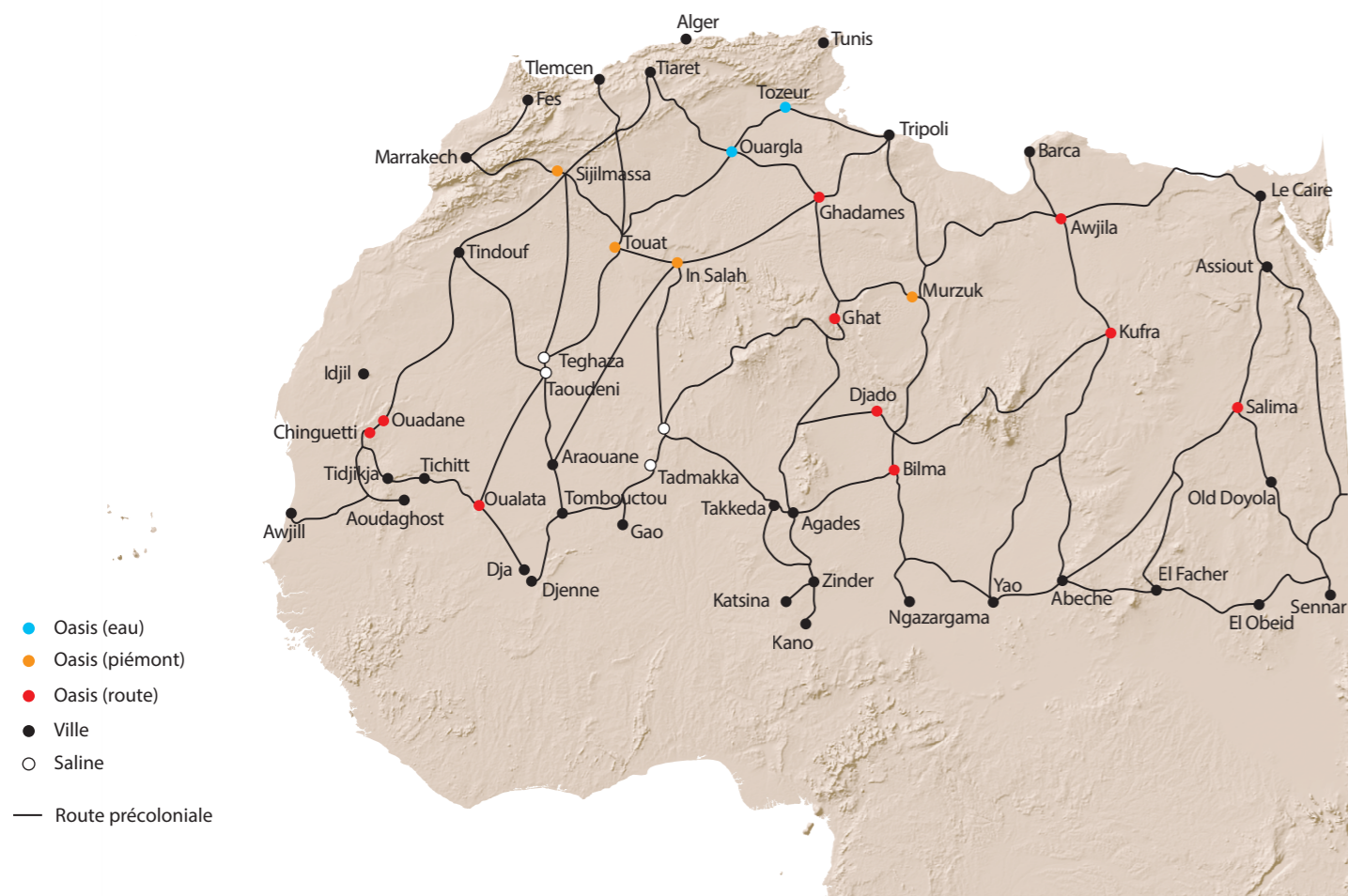
Chacun des États dont les frontières sont dessinées selon la conception coloniale du territoire, reproduit le couple du noyau sédentaire et de la route. Quatre fuseaux se partagent ainsi l'espace saharo-sahélien : le duo Mauritanie-Sénégal avec le fleuve en partage (1), le Mali centré sur le Fleuve Niger (2), le Niger d'abord attaché au réseau urbain haoussa avant d'être aussi accroché au fleuve songhaï-djerma (3), enfin le Tchad et le lac (4). Par ces fuseaux maintenus tout au long de l'histoire géographique du Sahara-Sahel, nomades et sédentaires sont en lien permanent et non pas séparés par la limite de la latitude soulignée par une mesure conventionnelle de l'aridité.

Donc, si le découpage de l'étendue terrestre en régions géographiques est fondé sur l'idée d'un nécessaire cloisonnement et sur la limite qui sépare, la route relie. Ainsi, le Sahara est quadrillé par des routes millénaires dont la trame est restée inchangée depuis des siècles malgré une mobilité historique des flux.

Les grandes routes transahariennes sont d'abord obliques, joignant les boucles du Sénégal et du Niger à la Méditerranée, au Nil et au Proche-Orient. Une autre ligne oblique joint le Tchad au Nil. Ces obliques plusieurs fois millénaires qui attestent de la résistance à l'aridification par la mobilité, sont complétées, pendant la période historique, par des routes aux tracés méridiens. Elles témoignent d'une projection à travers l'espace vide de peuplement continu. Depuis les bases de peuplement sédentaires du nord et du sud, la jonction des deux rives du désert rend nécessaire l'établissement volontaire de routes et d'étapes. Ainsi, les oasis doivent leur peuplement à un véritable transport de population depuis l'extérieur du désert ainsi qu'à des organisations sociales et politiques. Les oasis ne sont pas là où est l'eau. Là où sont implantées les oasis, aux carrefours des routes, il a fallu chercher l'eau, parfois très profondément. Ainsi, on ne vit pas au désert des produits du désert mais de l'échange.

Paradoxalement à la simple considération des isohyètes, le Sahara-Sahel est un « pays » de villes et de routes même si la majorité de la population est considérée comme paysanne ou pastorale. Ce n'est pas l'appropriation de la terre et le tracé de la limite qui permettent le « peuplement », mais le couple de la route et de la ville.

CARTE 3. LES ROUTES PRÉCOLONIALES



ENCADRÉ 1. LES FRONTIÈRES

Les frontières des États modernes du Sahara-Sahel n'ont pas toutes été tracées de manière arbitraire. Certaines suivent des limites antérieures à la colonisation européenne, comme les tracés septentrionaux séparant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Au sud du Sahara, l'artificialité des frontières cache fréquemment des tracés négociés entre puissances coloniales. Ces derniers ont parfois cherché à diviser des ensembles politiques concurrents. C'est le cas : de la frontière entre le Niger et le Nigeria qui sépare les entités politiques incorporées de manière permanente dans le califat de Sokoto des entités périphériques comme Maradi et Zinder ; de la frontière méridionale entre le Nigeria et le Bénin, limite entre les royaumes Yoruba et le Dahomey, ou de la frontière entre Burkina Faso et Mali, qui sépare les Peul venant du Mali des Mossi. Les frontières africaines regroupent des ensembles politiques inédits, d'une taille plus vaste que les formations politiques précoloniales. La conception des États saharo-sahéliens résulte d'une conception zonale de l'espace, avec des ensembles politiques regroupant plusieurs domaines bioclimatiques aux vocations agricoles ou pastorales complémentaires.

Plutôt que l'arbitraire ou l'artificialité des frontières africaines, c'est l'imprécision et la multiplicité des tracés historiques qui nourrissent les conflits frontaliers des cinquante dernières années. Neuf cas ont fait l'objet d'un avis consultatif ou d'un jugement de la Cour Internationale de Justice, le plus ancien litige concernant le Sahara occidental (1975) et le plus récent la frontière entre le Burkina Faso et le Niger (2013).

Ces tensions ralentissent le fonctionnement des blocs régionaux destinés à faciliter l'intégration régionale par le biais de la libre-circulation des biens et des personnes, comme la CEDEAO et l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Parmi ces organisations intergouvernementales, seule la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), actuellement en cours de restructuration après la crise libyenne, et l'Union Africaine (UA), à laquelle n'appartient pas le Maroc, transcendent la division d'origine coloniale entre les deux rives du Sahara.

Pour les rebelles, extrémistes religieux, migrants, réfugiés et certains commerçants qui animent la circulation saharo-sahélienne, l'existence de frontières nationales constitue souvent bien plus une ressource qu'une contrainte. La vitalité des réseaux de solidarité transnationaux témoigne de leur capacité d'adaptation à l'incertitude qui caractérise l'environnement politique, économique et écologique du Sahara-Sahel. Ces circulations échappent en partie au contrôle des États, qui n'ont souvent pas les moyens de gérer l'ensemble de leur territoire et qui, parfois dépendent des revenus liés au passage des frontières. Jusqu'ici, le développement de ces dynamiques fonctionnelles fondées sur une extrême mobilité ne s'est guère accompagné de la création d'institutions locales transfrontalières à la mesure des bassins de vie des populations saharo-sahéliennes.



## INSTABILITÉS POLITIQUES PASSÉES ET PRÉSENTES

Au cours des cinquante dernières années, des épisodes récurrents de violence secouent le Sahara-Sahel. Les États modernes se sont affrontés pour le contrôle de leurs frontières respectives, ont combattu des mouvements sécessionnistes ou extrémistes, et ont fait face à des renversements de régimes. Jamais encore l'intensité de ces violences n'a été aussi grande. Cette situation est singulière, dans la mesure où un déclin du nombre de conflits armés est observé sur le continent africain depuis le début des années 2000. La plupart des conflits passés étaient géographiquement localisés ; les crises actuelles possèdent une dimension transfrontalière qui rend leur règlement dépendant de solutions régionales.

Entre 1960 et 1970, le Sahara-Sahel connaît une période de stabilité, marquée certes par des coups d'État en Algérie, au Mali et au Niger, mais sans affrontement de grande ampleur. Les vingt années suivantes voient le développement des conflits du Sahara occidental et aux frontières libyennes, qui longtemps constituent les deux foyers principaux de tensions politiques. L'invasion de la bande d'Aozou met aux prises la Libye et le Tchad de 1973 à 1981. A la même période, le conflit du Sahara occidental oppose le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Front Polisario. La décennie 1980 est également caractérisée par plusieurs conflits frontaliers (Burkina Faso et Mali, 1985-86 ; Nigéria et Tchad, 1987). À partir de 1990, les confins maliens et nigériens s'enflamment tandis que débute la guerre civile algérienne, qui oppose le gouvernement aux groupes islamistes. La rébellion malienne et nigérienne s'achève en 1995. 2003 marque le début de l'installation des groupes islamistes au nord du Mali. Le Sahara-Sahel connaît alors une relative stabilité, à l'exception de l'Algérie. Les périodes de violence s'y prolongent depuis 1991 ainsi qu'au Tchad (1990-94, 1997-2002, 2005-09). Au milieu des années 2000, la quasi-totalité des pays sont affectés par des conflits ou par une instabilité politique (coups d'État en Mauritanie, au Mali, au Niger). Les Printemps arabes qui débutent fin 2010 se traduisent par une recrudescence de la violence politique et de l'extrémisme religieux.

La dégradation des conditions de sécurité s'explique par une combinaison de facteurs, dont le plus récent est l'installation de groupes islamistes au nord du Mali depuis le milieu des années 2000 – notamment le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), d'origine algérienne renommé Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI). En 2012, l'alliance circonstancielle des groupes islamistes avec des rebelles indépendantistes touareg ouvre la voie à un conflit d'une envergure inédite par son ampleur géographique – 60 % du territoire malien échappe alors à Bamako – et par la diversité des acteurs étatiques et non étatiques impliqués. Bien que le conflit possède clairement une dimension transnationale et appelle à une solution régionale voire internationale, la réponse tarde à s'organiser. L'échelle d'intervention et de coordination est-elle suffisamment adaptée ?

La recrudescence des tensions perturbe l'activité économique des acteurs locaux comme des entreprises multinationales, dont certains employés sont kidnappés. Les installations minières et pétrolières sahariennes font figure de bastions assiégés par des groupes armés, qui mettent en œuvre, pour la première fois dans l'histoire de certains jeunes États, des attentats suicide, tandis que le tourisme, autrefois florissant, décline. Du point de vue humanitaire, la situation est propice aux crises alimentaires dans les zones inaccessibles à l'aide internationale comme Kidal. Le conflit malien aurait généré le déplacement interne ou transfrontalier de plus de 350 000 personnes.

Dans le paysage saharo-sahélien, l'exercice de recenser les stratégies dites « Sahel » est difficile en raison du peu de cohérence entre les objectifs, le mandat géographique et les activités.

Une étude en cours propose notamment de retenir :

1. La Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel de l'UE (2011). Elle concerne le Mali, la Mauritanie et le Niger. Toutefois, il est souligné que les problèmes peuvent toucher le Burkina Faso et le Tchad et que des corrélations existent avec la situation nord-africaine.

2. La Stratégie intégrée pour le Sahel des Nations Unies (2013). Elle s'attache à cinq pays du Sahel : le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Le Conseil de sécurité lors d'une allocution de sa Présidence en juillet 2013 souligne « l'importance d'une approche coordonnée de toutes les entités des Nations Unies qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée en veillant à une étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les entités des Nations Unies compétentes qui mènent des activités dans la région, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ». Le spectre d'action semble s'en trouver élargi, mêlant sécurité et développement.
3. La Stratégie régionale Sahel (OCHA). Elle se fonde sur les besoins humanitaires exprimés dans les appels consolidés du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger et sur les stratégies humanitaires du Cameroun, de la Gambie, du Nigéria et du Sénégal (2013).
4. La récente Résolution de l'Union africaine pour la résolution des crises au Mali<sup>4</sup> (2012). Elle a une portée nationale ; cependant, l'Union a nommé le 30 janvier 2013 M. Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine (UA) pour le Mali et le Sahel.
5. Le Plan de Cohérence et d'Action Régionale (PCAR) de l'Afrique de l'Ouest pour la sécurité et le développement des espaces saharo-sahéliens porté par la CEDEAO<sup>5</sup> mais associant l'UEMOA et le CILSS (en cours).
6. (Egalement listée) l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) Sahel et Afrique de l'Ouest soutenue par l'Union européenne dont la plateforme est animée par le secrétariat du CSAO/OCDE sous le leadership des

organisations régionales ouest-africaines.

La caractéristique commune de ces initiatives est de concerner au moins l'un des pays sahéliens et semble-t-il d'être inscrite dans les dimensions « Sécurité et développement », AGIR étant toutefois centrée sur la sécurité alimentaire dans un objectif certes de stabilité. Cet exercice éclaire de la difficulté de classification des différentes initiatives en cours et donc du besoin d'une vision d'ensemble.

Dans le cadre du Forum, il semble pertinent de mentionner d'autres initiatives (liste non exhaustive) dont : le Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au Nord-Mali (PSPSDN) et le Comité d'État-major opérationnel conjoint (CEMOC) dont les États membres sont l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. La Mauritanie possède une nouvelle stratégie de contre-terrorisme qui englobe plusieurs axes : religion, culture, éducation, communication, politique, justice, défense et sécurité. Le Niger a adopté récemment une Stratégie de Développement et de Sécurité.

Des initiatives mondiales et régionales lancées récemment marquent le début d'un engagement de la Communauté internationale aux côtés de certains gouvernements ouest-africains : à titre d'exemples, l'initiative conjointe CEDEAO/NU (Initiative inter-institutions des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest plus connue sous son acronyme anglais WACI) sur le crime transnational organisé et l'adoption par l'assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2006 d'une Stratégie antiterroriste mondiale. Lors du Forum mondial contre le terrorisme (Global Counter terrorism Forum, GCTF), M. Lamamra, Ministre des Affaires étrangères algérien réaffirme les liens structurels entre paix et sécurité, et développement. La récente 4<sup>e</sup> édition a par ailleurs décidé de renouveler le mandat de la coprésidence de l'Algérie et du Canada du Groupe du Sahel pour la durée 2013-2014.

Cet effort de cohérence des activités de sécurité et de développement au niveau institutionnel représente un enjeu de taille dans les coopérations avec l'Afrique de l'Ouest.

4. African Union's Strategic Concept for the Resolution of the Crises in Mali.  
5. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

LE CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST est un groupe d'organisations régionales ouest-africaines, de pays, et d'organisations internationales qui travaillent ensemble au développement et à l'intégration de la région ouest-africaine.

LE CLUB EST CRÉÉ EN 1976, à l'initiative du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), de plusieurs pays sahéliens et ouest-africains et de pays membres de l'OCDE. Faisant suite à la sécheresse dévastatrice de 1973 au Sahel, l'objectif initial du Club était de mobiliser la Communauté internationale pour soutenir la région. En 2001, le Club a étendu son champ d'action du Sahel à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Depuis sa création, le Club contribue aux progrès des politiques régionales et des stratégies internationales d'appui à ces politiques.

LE CLUB EST UN « THINK-AND-DO-TANK » qui conduit des analyses indépendantes et prospectives, propose des orientations et outils de politiques pour ses Membres et autres parties prenantes. Il encourage le dialogue politique qui alimente les discussions internationales et les politiques régionales. Le Club favorise la compréhension commune des questions cruciales concernant la région, en créant des connexions entre le national et le régional, le régional et l'international, les politiques et les pratiques, et entre les institutions ouest-africaines et la Communauté internationale.

#### Connectez-vous

- [www.oecd.org/csao](http://www.oecd.org/csao)
- Portail de l'Afrique de l'Ouest [www.portailouestafrique.org](http://www.portailouestafrique.org)
- Newsbrief hebdomadaire : inscrivez-vous sur le portail ! [www.portailouestafrique.org/](http://www.portailouestafrique.org/)
- [www.facebook.com/OECDSWAC](https://www.facebook.com/OECDSWAC)
- [www.youtube.com/user/SWACOecd](https://www.youtube.com/user/SWACOecd)

**Adresse postale** CSAO/OCDE  
2, rue André Pascal  
F-75775 Paris, Cedex 16

**Bureau** Le Seine Saint-Germain  
12, bd des Iles, building B  
F-92130 Issy-les-Moulineaux

**Téléphone** +33 (0)1 45 24 89 87  
**Fax** +33 (0)1 45 24 90 31  
**Courriel** [swac.contact@oecd.org](mailto:swac.contact@oecd.org)

[www.oecd.org/csao](http://www.oecd.org/csao)

Secrétariat du  
**Club** DU SAHEL ET DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST

 **OCDE**  
DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE